

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 98-039 DU 25 NOVEMBRE 1998

portant loi de Finances
rectificative pour la gestion
1998.

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

PREMIERE PARTIE :

CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER :

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE 1er

Sous réserve des dispositions de la présente loi, continueront d'être opérées, pendant l'année 1998, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur :

.../...

1- La perception des impôts, taxes, rémunérations des services rendus par l'Etat, produits et revenus affectés à l'Etat ;

2- la perception des impôts, taxes, produits et revenus affectés aux Collectivités Territoriales, aux Etablissements Publics et Organismes divers dûment habilités.

Toutes contributions directes ou indirectes, autres que celles qui sont autorisées par les lois et décrets en vigueur et par la présente loi, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent sont formellement interdites à peine, contre les fonctionnaires et agents qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en assureraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois (03) années, contre tous Receveurs, Percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception.

Sont également punissables des peines prévues à l'encontre des concussionnaires, tous détenteurs de l'Autorité Publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans autorisation de la loi, accordé toute exonération ou franchise de droit, impôt ou taxe publique, ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits des Etablissements de l'Etat.

Ces dispositions sont applicables aux personnels d'autorité des entreprises nationales qui auront effectué gratuitement sans autorisation légale ou réglementaire, la délivrance des produits ou services de ces Entreprises.

ARTICLE 2

Les ressources de la loi portant loi de finances rectificative pour la gestion 1998 sont fixées à Trois Cent Dix Neuf Mille Huit Cent Vingt Trois (319 823) millions de francs qui se décomposent comme suit :

A - Ressources Intérieures :..... 204 065 Millions de francs

- Budget National de
Fonctionnement..... 187 796 Millions de francs

- Budget d'Investissements de
l'Administration Centrale..... 2 166 " "

- Budget du Fonds National des
Retraites du Bénin..... 8 964 " "

- Budget de la Caisse Autonome
d'Amortissement..... 4 776 " "

- Budget du Fonds Routier..... 363 " "

B - Ressources Extérieures..... 115 758 Millions de francs

- Dons projets..... 54 653 " "

- Prêts projets..... 40 151 " "

- Ressources spéciales..... 20 954 " "

TITRE II :

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES
ET AUX OPERATIONS DE TRESORERIE**

A - Dispositions relatives aux charges

ARTICLE 3

Sous réserve des dispositions de la présente loi, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux charges de l'Etat demeurent en vigueur.

ARTICLE 4

Pour compter du 1er Janvier 1998, les salaires des agents permanents de l'Etat civils et militaires seront liquidés et payés à l'indice réel acquis au 31 décembre 1992.

ARTICLE 5

Le montant des crédits ouverts au budget général de l'état remanié pour la gestion 1998 est fixé à 319 823 millions de francs se décomposant comme suit :

- Budget National de Fonctionnement....	140 626 Millions de francs		
<i>(y compris les crédits d'ordonnancement des arriérés pour 4 929 millions)</i>			
- Budget d'Investissements de l'Administration Centrale	118 853 Millions de francs		
- Budget d'Equipement Socio- Administratif.....	2 647	"	"
- Budget du Fonds National des Retraites du Bénin.....	14 757	"	"
- Budget du Fonds Routier.....	2 635	"	"
- Autres Dépenses liées aux Taxes Affectées budgétisées.....	210	"	"
- Budget de la Caisse Autonome d'Amortissement.....	40 095	"	"

B - Dispositions relatives aux opérations de trésorerie

ARTICLE 6

Les charges nettes de la présente loi de finances rectificative pour la gestion 1998 sont réévaluées à 314 894 millions de francs se décomposant comme suit :

- Crédits ouverts au Budget Général de l'Etat remanié, gestion 1998	319 823 Millions		
- Opérations de Trésorerie.....	PM		
- Variation nette des arriérés.....	(4 929)	"	"

TITRE III :

**DISPOSITIONS RELATIVES A L'EQUILIBRE DES
RESSOURCES ET DES CHARGES**

ARTICLE 7

La présente loi de finances rectificative pour la gestion 1998 dégage, par rapport aux ressources intérieures, un besoin de financement de 115 758 millions de francs déterminé ainsi qu'il suit :

Les différentes opérations de la Loi de Finances rectificative pour la gestion 1998 se résument comme suit :

(en millions de francs)

OPERATIONS	RESSOURCES	CHARGES	SOLDE
A – BUDGET GENERAL DE L'ETAT :	<u>204 065</u>	<u>314 894</u>	<u>- 110 829</u>
I – Budget des Institutions et Ministères :	<u>189 962</u>	<u>257 407</u>	<u>- 67 445</u>
1 – Budget National de fonctionnement :	187 796	135 697	52 099
2 – Budget d'Investissement de l'Administration Centrale :	2 166	118 853	- 116 687
3 – Budget d'Equipement Socio-Administratif ..		2 647	- 2 647
4 – Dépenses liées aux Taxes affectés :		210	- 210
II – Budget Annexe :	<u>8 964</u>	<u>14 757</u>	<u>- 5 793</u>
Fonds National de Retraites du Bénin :	8 964	14 757	- 5 793
III – Autres Budgets :	<u>5 139</u>	<u>42 730</u>	<u>- 37 591</u>
1 – Caisse Autonome d'Amortissement :	4 776	40 095	- 35 319
2 – Fonds Routier :	363	2 635	- 2 272
TOTAL A :	<u>204 065</u>	<u>314 894</u>	<u>- 110 829</u>
B – OPERATIONS DE TRESORERIE :			
TOTAL B :			
C – VARIATION NETTE DES ARRIERES :		<u>4 929</u>	<u>- 4 929</u>
Crédits d'Ordonnancement des Arriérés :		4 929	- 4 929
Apurement des arriérés :			
TOTAL C :		<u>4 929</u>	<u>- 4 929</u>
TOTAL GENERAL :	<u>204 065</u>	<u>319 823</u>	
DEFICIT DE LA LOI DE FINANCES :			<u>115 758</u>

ARTICLE 8

Le besoin de financement ainsi dégagé par la présente loi de finances sera couvert par l'utilisation des ressources extérieures à mobiliser à concurrence de 115 758 millions de francs se décomposant comme suit :

- Dons Projets.....	54 653	Millions de francs
- Prêts Projets	40 151	" "
- Ressources spéciales	20 954	" "

DEUXIEME PARTIE :

MOYENS DES SERVICES ET DISPOSITIONS SPECIALES

TITRE PREMIER :

MOYENS DES SERVICES

ARTICLE 9

Les crédits ouverts au budget général de l'Etat remanié pour la gestion 1998 sont arrêtés aux montants ci-après :

A - BUDGET NATIONAL 1998 REMANIE

1-DEPENSES REPARTIES

(En Milliers de Francs)

18/12/98 9:39 AM

SEC-TIONS	INSTITUTIONS DE L'ETAT ET MINISTERES	DEPENSES DE PERSONNEL	AUTRES DEPEN- SES DE FONC- TIONNEMENT	REMBOUR- SEMENT INTERETS ET AVANCES	DEPENSES DE TRANSFERT	DEPENSES EN CAPITAL	TOTAL PAR SECTION
20	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	467 845	1 024 051	-	-	-	1 491 896
10	ASSEMBLEE NATIONALE	1 290 152	477 285	-	-	-	1 767 437
11	COUR CONSTITUTIONNELLE	179 382	101 438	-	-	-	280 820
12	COUR SUPREME	288 227	135 852	-	-	-	424 079
13	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	251 804	92 904	-	-	-	344 708
14	HAUTE AUTORITE DE L'AUDIO- VISUEL ET DE LA COMMUNICATION	236 633	97 093	-	-	-	333 726
21	PRIMATURE	95 146	182 207	-	-	-	277 353
22	M. D. N.	10 012 885	1 176 879	-	50 125	-	11 239 889
23	M. I. S. A. T.	3 243 453	674 296	-	-	-	3 917 749
24	M. A. E. C.	4 245 715	1 218 128	-	6 908	-	5 470 751
25	M. F.	3 531 395	769 343	-	-	-	4 300 738
26	M. J. L. D. H.	601 658	457 995	-	3 000	-	1 062 653
27	M. P. R. E. P. E.	603 863	223 136	-	-	-	828 999
28	M. E. N. R. S.	24 350 261	4 748 884	-	-	-	29 099 145
30	M. T. P. T.	556 158	270 538	-	-	-	826 696
31	M. F. P. T. R. A.	508 749	151 409	-	-	-	660 158
32	M. C. C.	475 130	107 630	-	3 200	-	585 960
33	M. I. P. M. E.	188 843	174 880	-	12 000	-	375 723
34	M. E. H. U.	314 672	105 151	-	-	-	419 823
36	M. S. P. S. C. F	3 979 664	4 139 674	-	-	-	8 119 338
37	M. M. E. H.	437 951	98 849	-	-	-	534 800
38	M. C. A. T.	391 997	131 705	-	10 000	-	533 702
39	M. D. R.	4 565 045	299 514	-	28 758	-	4 893 317
40	M. J. S. L.	293 372	98 359	-	16 009	-	407 740
TOTAL		61 110 000	16 955 000	0	130 000	0	78 195 000

2-DEPENSES NON REPARTIES
(En Milliers de Francs)

SEC-TIONS	DESIGNATION	DEPENSES DE PERSONNEL	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REMBOURSEMENT INTERETS ET AVANCES	DEPENSES DE TRANSFERT	DEPENSES EN CAPITAL	TOTAL PAR SECTION
50	DETTE PUBLIQUE	-	-	9 927 145	-	-	9 927 145
51	DEPENSES COMMUNES	5 081 000	2 860 000	-	1 200 000	-	9 141 000
52	DEPENSES DIVERSES	-	8 430 000	-	410 000	-	8 840 000
53	DEP. D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	-	-	-	29 594 000	-	29 594 000
54	DEP. SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 429 000	1 850 000	-	650 000	-	4 929 000
	Total 1	7 510 000	13 140 000	9 927 145	31 854 000	0	62 431 145
55	DEP. BUD. EQUIP. SOCIO-ADM.	-	-	-	-	2 647 000	2 647 000
56	DEP. AU TITRE DES TAXES AFFECTEES	-	-	-	210 000	1 400 000	1 610 000
57	B. I. A. C.	-	-	-	-	22 649 000	22 649 000
	Total 2	0	0	0	210 000	26 696 000	26 906 000
	TOTAL GENERAL (1+2)	7 510 000	13 140 000	9 927 145	32 064 000	26 696 000	89 337 145

B - BUDGET ANNEXE 1998 REMANIE
(En Milliers de Francs)

SEC-TIONS	DESIGNATION	DEPENSES DE PERSONNEL	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REMBOURSEMENT INTERETS ET AVANCES	DEPENSES DE TRANSFERT	DEPENSES EN CAPITAL	TOTAL PAR SECTION
90	FONDS NAT. RETRAITES DU BENIN	68 675	138 639	-	14 500 000	50 000	14 757 314
	TOTAL	68 675	138 639	0	14 500 000	50 000	14 757 314

C - AUTRES BUDGETS 1998 REMANIES
(En Milliers de Francs)

SEC-TIONS	DESIGNATION	DEPENSES DE PERSONNEL	AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REMBOURSEMENT INTERETS ET AVANCES	DEPENSES DE TRANSFERT	DEPENSES EN CAPITAL	TOTAL PAR SECTION
	CAISSE AUTONOME D'AMORT.	668 000	132 000	39 295 000	-	-	40 095 000
	FONDS ROUTIER	-	297 500	-	-	3 082 500	3 380 000

TITRE II
DISPOSITIONS SPECIALES

ARTICLE 10

Le Ministre chargé des Finances est autorisé, en cours d'année, à procéder à la régulation des engagements de dépenses des Institutions de l'Etat et des Ministères en fonction du rythme de recouvrement des recettes budgétaires.

ARTICLE 11

Les crédits ouverts aux chapitres de la section 54 «Dépenses d'Exercices clos» énumérés en annexe 2 à la présente loi sont évaluatifs en application des dispositions de l'article 42 de la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

ARTICLE 12

Les crédits de personnel ouverts aux chapitres énumérés en annexe 1 à la présente loi sont provisionnels en application de l'article 43 de la loi organique n° 86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

TROISIEME PARTIE :

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 13

Sont et demeurent abrogées, toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente loi.

ARTICLE 14

La présente loi, qui entre en vigueur à compter du 1er janvier 1998, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU.-

Le ministre des Finances,

Le ministre du Plan, de la
restructuration économique et
de la promotion de l'emploi,



Abdoulye BIO-TCHANE.-



Albert TEVOEDJRE.-

AMPLIATIONS :PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 JO 1

ANNEXE 1**LISTE DES CHAPITRES DONT LES CREDITS SONT PROVISIONNELS**
GESTION 1998

CHAPITRE	LIBELLES
Chapitre 20 19 101 1	CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Chapitre 20 29 101 1	CABINET MILITAIRE DU PRESIDENT DE LE REPUBLIQUE
Chapitre 20 15 102 1	CELLULE MACROECONOMIQUE
Chapitre 20 10 103 1	CELLULE DE LA MORALISATION DE LA VIE PUBLIQUE
Chapitre 20 30 201 1	CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE
Chapitre 20 10 202 1	GRANDE CHANCELLERIE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN
Chapitre 20 10 203 1	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT
Chapitre 20 10 204 1	DIRECTION CENTRALE DU CHIFFRE ET DES TELEGRAMMES
Chapitre 20 10 205 1	SERVICE DE LIAISON ET DE DOCUMENTATION
Chapitre 20 10 206 1	DIRECTION DU JOURNAL OFFICIEL
Chapitre 20 66 207 1	DIRECTION DES ARCHIVES NATIONALES
Chapitre 10 10 101 1	ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
Chapitre 11 10 101 1	ADMINISTRATION DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE
Chapitre 12 30 101 1	CABINET DU PRESIDENT DE LA COUR SUPREME
Chapitre 12 30 201 1	CHAMBRES ET GREFFES
Chapitre 12 30 202 1	PARQUET GENERAL
Chapitre 13 79 101 1	ADMINISTRATION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Chapitre 14 66 101 1	ADMINISTRATION HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL & DE LA COMMUNICATION
Chapitre 21 19 101 1	CABINET DU PREMIER MINISTRE
Chapitre 21 10 200 1	DIRECTION DE LA PROMOTION DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE (ex-Dir. Rel. Publ et Prom. Act. Gourv).
Chapitre 21 10 201 1	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SOCIALES
Chapitre 21 10 202 1	DIRECTION DES ETUDES ECONOMIQUES (EX DRCH)
Chapitre 22 29 100 1	CABINET DU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DE LA DEFENSE NATIONALE.
Chapitre 22 20 001 1	SERVICES COMMUNS DE LA DEFENSE NATIONALE
Chapitre 22 20 101 1	ETAT MAJOR DES ARMEES
Chapitre 22 20 102 1	DIRECTION DU CONTROLE DES ARMEES
Chapitre 22 21 200 1	ETAT MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE
Chapitre 22 22 201.1	COMMANDEMENT DES FORCES AERIENNES

Chapitre 22 23 202 1	COMMANDEMENT DES FORCES NAVALES
Chapitre 22 24 203 1	DIRECTION DE LA GENDERMERIE NATIONALE
Chapitre 22 32 204 1	DIRECTION DU GROUPEMENT NATIONAL DES SAPEURS POMPIERS
Chapitre 22 29 205 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DU BUDGET
Chapitre 22 20 206 1	DIRECTION DE LA PROTECTION SECURITE ET DEFENSE
Chapitre 22 20 207 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA COOPERATION MILITAIRE
Chapitre 23 19 100 1	CABINET DU MINISTRE DE L'INTERIEUR DE LA SECURITE ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
Chapitre 23 10 101 1	INSPECTION GENERALE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
Chapitre 23 31 102 1	INSPECTION GENERALE DES FORCES DE SECURITE
Chapitre 23 16 200 1	DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
Chapitre 23 10 201 1	DIRECTION DES AFFAIRES INTERIEURES
Chapitre 23 32 202 1	DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION CIVILE
Chapitre 23 31 203 1	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
Chapitre 23 19 204 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 23 19 205 1	SECRETARIAT GENERAL
Chapitre 23 19 206 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 23 84 207 1	DIRECTION DES TRANSMISSIONS
Chapitre 23 31 203 1	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE
Chapitre 24 11 100 1	CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION
Chapitre 24 11 200 1	DIRECTION EUROPE
Chapitre 24 11 201 1	DIRECTION AMERIQUE
Chapitre 24 11 202 1	DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN ORIENT
Chapitre 24 11 203 1	DIRECTION ASIE ET OCEANIE
Chapitre 24 11 204 1	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE L'ANALYSE ET DE LA PREVISION
Chapitre 24 11 205 1	DIRECTION DU PROTOCOLE D'ETAT
Chapitre 24 11 206 1	DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Chapitre 24 11 207 1	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET COMMUNAUTAIRES
Chapitre 24 11 208 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 24 11 401 1	AMBASSADE DU BENIN A ACCRA (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 403 1	AMBASSADE DU BENIN A BEIJINJI (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 404 1	AMBASSADE DU BENIN A BONN (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 405 1	AMBASSADE DU BENIN A BRUXELLE (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 408 1	AMBASSADE DU BENIN A KINSHASA (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 407 1	AMBASSADE DU BENIN A LAGOS (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 408 1	AMBASSADE DU BENIN A LA HAVANE (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 409 1	AMBASSADE DU BENIN A LIBREVILLE (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 410 1	AMBASSADE DU BENIN A MOSCOU (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 411 1	AMBASSADE DU BENIN A NEW YORK (POSTES DIPLOMATIQUES)

Chapitre 24 11 412 1	AMBASSADE DU BENIN A NIAMEY (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 413 1	AMBASSADE DU BENIN A OTTAWA (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 414 1	AMBASSADE DU BENIN A PARIS (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 415 1	DÉLEGATION PERMANENTE DU BENIN A L'UNESCO
Chapitre 24 11 416 1	AMBASSADE DU BENIN A TRIPOLI (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 417 1	AMBASSADE DU BENIN A WASHINGTON (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 418 1	AMBASSADE DU BENIN A ABIDJAN (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 24 11 419 1	AMBASSADE DU BENIN A RABAT (POSTES DIPLOMATIQUES)
Chapitre 25 14 100 1	CABINET DU MINISTRE DES FINANCES
Chapitre 25 14 101 1	INSPECTION GENERALE DES FINANCES
Chapitre 25 14 102 1	CONTROLE FINANCIER
Chapitre 25 14 204 1	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
Chapitre 25 14 205 1	DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
Chapitre 25 14 210 1	DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
Chapitre 25 14 213 1	DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DU MATERIEL
Chapitre 25 15 214 1	DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
Chapitre 25 65 400 1	CENTRE NATIONAL DE FORMATION COMPTABLE
Chapitre 26 30 100 1	CABINET DU MINISTRE DE LA JUSTICE, DE LA LEGISLATION ET DES DROITS DE L'HOMME
Chapitre 26 30 101 1	INSPECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Chapitre 26 30 200 1	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES ET PENALES
Chapitre 26 30 201 1	DIRECTION DE LA LEGISLATION ET DE LA CODIFICATION ET DES SCEAUX
Chapitre 26 30 202 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
Chapitre 26 30 400 1	COUR D'APPEL
Chapitre 26 30 401 1	TRIBUNAUX DE PREMIERE INSTANCE
Chapitre 26 71 402 1	BUREAU SOCIAL
Chapitre 26 30 203 1	DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME
Chapitre 26 30 204 1	DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
Chapitre 26 30 205 1	DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU DEVELOPPEMENT JUDICIAIRE
Chapitre 26 30 206 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 26 30 207 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 26 32 208 1	DIRECTION DU CENTRE NATIONAL DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
Chapitre 26 30 209 1	SECRETARIAT GENERAL
Chapitre 27 15 100 1	CABINET DU MINISTRE DU PLAN DE LA RESTRUCTURATION ECONOMIQUE ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI
Chapitre 27 15 200 1	DIRECTION DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 27 15 201 1	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Chapitre 27 15 202 1	DIRECTION DE LA COORDINATION DES RESSOURCES EXTERIEURES
Chapitre 27 15 203 1	DIRECTION DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
Chapitre 27 15 204 1	DIRECTION DE LA PLANIFICATION REGIONALE ET DE LA PROMOTION DES INITIATIVES DE BASE
Chapitre 27 40 208 1	DIRECTION DU CONTROLE ET DE L'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES PUBLIQUES
Chapitre 27 15 301 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI ATLANT EX-DPREPE ATC.
Chapitre 27 15 302 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI OUEME EX-DPREPE O
Chapitre 27 15 303 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI MONO EX-DPREPE M
Chapitre 27 15 304 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI ZOU EX-DPREPE Z
Chapitre 27 15 305 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI BORGOU EX-DPREPE B
Chapitre 27 15 306 1	DIR. DEPART. PLAN STATTIST. PROMOT. EMPLOI ATACORA EX-DPREPE ATAC
Chapitre 27 47 401 1	PROJET D'ASSISTANCE AUX ENTREPRISES
Chapitre 27 73 209 1	DIRECTION DES ETUDES ET DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI
Chapitre 27 13 210 1	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
Chapitre 27 78 211 1	DIRECTION DE LA COORDINATION DES INTIATIVES ET DES PROJETS D'EMPLOIS NOUVEAUX
Chapitre 29 69 100 1	CABINET DU MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Chapitre 29 69 101 1	INSPECTION GENERALE DES SERVICES
Chapitre 29 69 211 1	DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES
Chapitre 29 60 200 1	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Chapitre 29 61 201 1	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
Chapitre 29 62 202 1	DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
Chapitre 29 69 205 1	DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS
Chapitre 29 69 206 1	DIRECTION DES BOURSES ET DES EQUIVALENCES DE DIPLOMES
Chapitre 29 66 207 1	DIRECTION DE LA COMMISSION BENINOISE POUR L'UINESCO
Chapitre 29 63 208 1	DIRECTION DE L'ANALYSE DES PREVISIONS ET SYNTHESSES
Chapitre 29 69 209 1	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Chapitre 29 65 210 1	COMMISSION NATIONALE D'ETUDES DES EQUIVALENCES DE DIPLOMES
Chapitre 29 69 301 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ATLANTIQUE
Chapitre 29 69 302 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ATACORA
Chapitre 29 69 303 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DU BORGOU
Chapitre 29 69 304 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DU MONO
Chapitre 29 69 305 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUEME
Chapitre 29 69 305 1	DIRECTION DE PARTEMENTALE DE L'ENSEIGNEMENT DU ZOU
Chapitre 29 63 400 1	UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN
Chapitre 29 63 401 1	INSTITUT DES SCIENCES BIO-MEDICAL AVANCES
Chapitre 29 67 402 1	INSTITUT POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE EN EDUCATION

Chapitre 29 88 403 1	FONDS BENINOIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Chapitre 30 89 100 1	CABINET DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS
Chapitre 30 80 200 1	DIRECTION DES ROUTES ET OUVRAGES D'ART
Chapitre 30 88 201 1	DIRECTION DES ETUDES TECHNIQUES
Chapitre 30 80 202 1	DIRECTION DU FONDS ROUTIER
Chapitre 30 90 203 1	DIRECTION DU MATERIEL DES TRAVAUX PUBLICS
Chapitre 30 82 204 1	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE
Chapitre 30 80 205 1	DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES
Chapitre 30 83 206 1	DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE (EX DAC)
Chapitre 30 80 401 1	CENTRE NATIONAL DE SECURITE ROUTIERE
Chapitre 30 89 101 1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE LA VERIFICATION INTERNE
Chapitre 30 89 207 1	SECRETARIAT GENERALE
Chapitre 30 89 208 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 30 89 209 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 31 19 100 1	CABINET DU MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TRAVAIL ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE
Chapitre 31 13 201 1	DIRECTION DU PERSONNEL DE L'ETAT
Chapitre 31 13 202 1	DIRECTION DES ARCHIVES DU CONTENTIEUX ET DES AFFAIRES DISCIPLINAIRES
Chapitre 31 13 203 1	DIRECTION DES TESTS EXAMENS ET CONCOURS (EX DFPE)
Chapitre 31 10 204 1	DIRECTION DE LA REFORME ADMINISTRATIVE (EX DROM)
Chapitre 31 73 205 1	DIRECTION DU TRAVAIL
Chapitre 31 73 206 1	DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Chapitre 31 65 400 1	CENTRE DE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL DES ENTREPRISES
Chapitre 31 65 401 1	INSTITUT DE FORMATION SOCIALE ECONOMIQUE ET CIVIQUE
Chapitre 31 19 207 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 31 19 208 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 31 19 301 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ATACORA
Chapitre 31 19 302 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ATLANTIQUE
Chapitre 31 19 303 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU BORGOU
Chapitre 31 19 304 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU MONO
Chapitre 31 19 305 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'OUEME
Chapitre 31 19 306 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU ZOU
Chapitre 32 60 100 1	CABINET DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Chapitre 32 66 200 1	DIRECTION DE L'ALPHABETISATION
Chapitre 32 66 201 1	DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL
Chapitre 32 66 202 1	DIRECTION DE LA PROMOTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
Chapitre 32 66 203 1	DIRECTION DE LA PRESSE ECRITE
Chapitre 32 66 204 1	DIRECTION DE LA PRESSE AUDIOVISUELLE

Chapitre 32 66 205 1	CENTRE DE DOCUMENTATION DES SERVICES DE L'INFORMATION
Chapitre 32 66 206 1	DIRECTION DE LA POLITIQUE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
Chapitre 32 66 207 1	DIRECTION DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
Chapitre 32 66 208 1	DIRECTION DE LA CINEMATOGRAPHIE
Chapitre 32 66 300 1	CENTRES DEPARTEMENTAUX DE L'INFORMATION
Chapitre 32 66 400 1	AGENCE BENIN PRESSE
Chapitre 32 66 401 1	BUREAU BENINOIS DES DROITS D'AUTEURS
Chapitre 33 49 100 1	CABINET DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DES PET. ET MOY. ENTREPRISES
Chapitre 33 40 200 1	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (EX DJ)
Chapitre 33 47 201 1	DIRECTION DE LA PROMOTION DES PET. ET MOY. ENTREPRISES (EX DPME)
Chapitre 33 40 400 1	CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE
Chapitre 33 47 401 1	CENTRE DE PERFECTIONNEMENT & D'ASSISTANCE EN GEST° DE ENTREPRISE
Chapitre 33 49 102 1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET VERIFICATION INTERNE
Chapitre 33 49 203 1	SECRETARIAT GENERAL
Chapitre 33 49 204 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 33 49 205 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 34 99 100 1	CABINET DU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME
Chapitre 34 90 101 1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE LA VERIFICATION INTERNE (Ex IGS)
Chapitre 34 90 200 1	DIRECTION DE L'URBANISME
Chapitre 34 91 201 1	DIRECTION DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION
Chapitre 34 90 202 1	DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Chapitre 34 94 203 1	DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
Chapitre 34 90 301 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ENVIRON. DE L'HAB. & DE L'URBA.-OUEME
Chapitre 34 90 302 1	DIRECTION DEPART. ENVIR. HAB & URBAN-ATLANTIQUE
Chapitre 34 90 303 1	DIRECTION DEPART. ENVIR. HAB & URBAN-MONO
Chapitre 34 90 304 1	DIRECTION DEPART. ENVIR. HAB & URBAN-ZOU
Chapitre 34 90 305 1	DIRECTION DEPART. ENVIR. HAB & URBAN-BORGOU
Chapitre 34 90 306 1	DIRECTION DEPART. ENVIR. HAB & URBAN-ATACORA
Chapitre 34 90 400 1	INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL
Chapitre 34 90 204 1	DIRECTION DE L'ASSAINISSEMENT ET DES VOIES URBAINES
Chapitre 34 99 205 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 34 99 206 1	SECRETARIAT GENERAL
Chapitre 36 79 100 1	CABINET MINISTRE DE LA SANTE, DE LA PROTECTION SOCIALE & DE LA CONDITION FEMINE
Chapitre 36 79 204 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DE L'EX DSAF
Chapitre 36 71 207 1	DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE
Chapitre 36 79 208 1	DIRECTION DE LA CONDITION FEMININE
Chapitre 36 79 205 1	DIRECTION DE LA PLANIFICATION DE LA COORDINATION ET DE L'EVALUATION

Chapitre 36 70 200 1	DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION SANITAIRE
Chapitre 36 70 201 1	DIRECTION DES PHARMACIES ET DES LABORATOIRES
Chapitre 36 79 202 1	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'EQUIPEMENT ET DE LA MAINTENANCE
Chapitre 36 70 203 1	DIRECTION DE L'HYGIENE ET DE L'ASSAINISSEMENT
Chapitre 36 70 206 1	DIRECTION DE LA SANTE FAMILIALE
Chapitre 36 70 301 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - OUEME
Chapitre 36 70 302 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - ATLANTIQUE
Chapitre 36 70 303 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - MONO
Chapitre 36 70 304 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - ZOU
Chapitre 36 70 305 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - BORGOU
Chapitre 36 70 306 1	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SANTE - ATACORA
Chapitre 36 70 400 1	COMITE DE LUTTE CONTRE L'ONCHOCERCOSE
Chapitre 37 49 100 1	CABINET DU MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE
Chapitre 37 42 200 1	DIRECTION DE L'ENERGIE
Chapitre 37 93 201 1	DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
Chapitre 37 41 400 1	OFFICE BENINOIS DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE
Chapitre 37 41 202 1	DIRECTION DES MINES (EX-OBEMINE)
Chapitre 38 44 100 1	CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME
Chapitre 38 44 200 1	DIRECTION DU COMMERCE INTERIEUR
Chapitre 38 44 201 1	DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR
Chapitre 38 44 202 1	DIRECTION DE LA QUALITE ET DES INSTRUMENTS DE MESURES
Chapitre 38 15 203 1	DIRECTION DE LA CONCURRENCE ET DES PRIX
Chapitre 38 45 204 1	DIRECTION DU TOURISME ET DE L'HOTELLERIE
Chapitre 38 44 300 1	DIR. DEPART. DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME
Chapitre 38 44 400 1	CENTRE BENINOIS DU COMMERCE EXTERIEUR
Chapitre 38 43 205 1	DIRECTION NATIONALE DE L'ARTISANANT
Chapitre 38 43 401 1	CENTRE DE PROMOTION DE L'ARTISANAT
Chapitre 38 49 206 1	SECRETARIAT GENERAL
Chapitre 38 49 207 1	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
Chapitre 38 49 208 1	DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 38 49 101 1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE LA VERIFICATION INTERNE.
Chapitre 39 59 100 1	CABINET DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL
Chapitre 39 50 200 1	DIRECTION DE L'AGRICULTURE
Chapitre 39 55 201 1	DIRECTION DE LA PROMOTION ET DE LA LEGISLATION RURALE
Chapitre 39 51 202 1	DIRECTION DU GENIE RURAL
Chapitre 39 50 203 1	DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA QUALITE ET DU CONDITIONNEMENT DES PRODUITS (EX DCCP)
Chapitre 39 52 204 1	DIRECTION DE L'ELEVAGE

Chapitre 39 54 205 1	DIRECTION DES PECHEES
Chapitre 39 58 207 1	DIRECTION DE L'ALIMENTATION ET DE LA NUTRITION APPLIQUEE
Chapitre 39 58 208 1	INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES AGRICOLES DU BENIN
Chapitre 39 53 209 1	DIRECTION DES FORÊTS ET DES RESSOURCES NATURELLES
Chapitre 39 59 210 1	DIRECTION DE L'ANALYSE, DE LA PREVISION ET DE LA SYNTHESE
Chapitre 39 57 211 1	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FORMATION ET DE LA VULGARISATION
Chapitre 39 50 400 1	CENTRE HORTICOLE ET NUTRITIONNEL DE OUANDO
Chapitre 39 71 401 1	CAMPAGNE MONDIALE CONTRE LA FAIM
Chapitre 39 50 402 1	CARDER ATACORA
Chapitre 39 50 403 1	CARDER ATLANTIQUE
Chapitre 39 50 404 1	CARDER BORGOU
Chapitre 39 50 405 1	CARDER MONO
Chapitre 39 50 406 1	CARDER OUEME
Chapitre 39 50 407 1	CARDER ZOU
Chapitre 40 64 100 1	CABINET DU MINISTRE DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS
Chapitre 40 64 200 1	DIRECTION NATIONALE DES LOISIRS
Chapitre 40 64 201 1	DIRECTION NATIONALE DES SPORTS
Chapitre 40 64 301 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE L'ATLANTIQUE
Chapitre 40 64 302 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE L'ATACORA
Chapitre 40 64 303 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU BORGOU
Chapitre 40 64 304 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU MONO
Chapitre 40 64 305 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DE L'OUEME
Chapitre 40 64 306 1	DIR. DEPART. DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DES LOISIRS DU ZOU
Chapitre 40 64 400 1	COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF BENINOIS
Chapitre 40 64 202 1	DIRECTION DE L'INSPECTION ET DE LA VERIFICATION INTERNE
Chapitre 40 64 203 1	DIRECTION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA PROSPECTIVE
Chapitre 40 64 204 1	DIRECTION DE LA PROMOTION DES JEUNES ET DE L'ENTREPRENARIAT
Chapitre 51 02 001 1	DEPENSES COMMUNES ADMINISTRATION GENERALE
Chapitre 51 69 002 1	DEPENSES COMMUNES EDUCATION.

ANNEXE 2

LISTE DES CHAPITRES DONT LES CREDITS SONT EVALUATIFS POUR
1998

CHAPITRE	LIBELLE
Chapitre 54 11 001 3	ORGANISMES INTERNATIONAUX (Dépenses d'Exercices Clos)
Chapitre 54 03 001 2	DEPENSES DIVERSES « « «
Chapitre 54 02 001 1	SERVICES DE L'ADMINISTRATION « « «
Chapitre 54 71 001 3	ACTION SOCIALE « « «